

Formation Accessibilité

Accessibilité

La **réglementation « Accessibilité »** s'impose aux professionnels du bâtiment en plus de la norme technique propre à chaque métier.

La population vieillissante accélère le marché pour les entreprises : il faut adapter **les logements pour le maintien à domicile**.



La CAPEB vous propose : une **formation innovante** pour mieux **appréhender la situation handicapante et répondre aux besoins** de vos clients en **respectant la réglementation** ... Et pour ceux qui le souhaiteront le **label HANDIBAT** qui vous permettra de cibler un **marché en plein développement**.

Module de base : LES FONDAMENTAUX

- Le handicap
- Le contexte réglementaire
- Mise en situation
- Les fondamentaux du cheminement
- La démarche commerciale

Module B1 : MAINTIEN A DOMICILE

- Les aspects médicaux du handicap
- Visite d'un centre de rééducation et réadaptation fonctionnel
- Travaux d'adaptation du domicile : Organiser un chantier (bruits/poussières) ; Connaître les **principes architecturaux** de base en fonction du handicap ; Connaître les différentes **solutions** d'aménagement en domotique ; Etre Sensibilisé aux **points singuliers** propres aux personnes âgées et handicapées
- Les acteurs et les partenaires locaux
- Les financements et circuits de décision

Date : 4 et 5 février 2014

Ou 24 et 25 juin 2014

Tarif : 630.00€

Prise en charge : 308.00€

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

N°SIRET : Code APE :

Téléphone : /_____/_____ Fax : /_____/_____ Email :

S'inscrit à la formation HANDIBAT :

- du 4 et 5 février
 du 24 et 25 juin

Statut du stagiaire :

chef d'entreprise conjoint(e) non salarié(e) conjoint(e) collaborateur(trice) salarié€

Merci de préciser de quel FAF dépend le stagiaire :

CONSTRUCTYS (ent. - 10) FAFCEA (artisan et conjoint collabo.) CONSTRUCTYS (ent. + 10)

Prise en charge de la formation :

- Artisans et conjoints : prise en charge intégrale de 308€
- Salariés (ent-10 salariés) : prise en charge de 14.00€ / heure + indemnisation des salaires (maxi 14.40€ / heure)
- Salariés (ent+10 salariés) : en fonction de la cotisation

Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné d'un chèque de règlement de 312.00€ (restant à charge de l'entreprise à l'ordre de AFOLOR)